

Document à l'intention des parents 2021-2022

À notre école

À notre école, les gestes de violence et d'intimidation de tout genre sont inacceptables. Ils ne sont pas tolérés ni dans le transport scolaire, ni par le biais des réseaux sociaux ou de matériel informatique.

Tous les membres du personnel de l'école ont le devoir de soutenir, de protéger et de contribuer au climat sain. Ainsi, nous nous engageons tous à faire cesser tout incident relié à l'intimidation ou la violence et d'intervenir de façon éducative avec les personnes concernées.

Si la sécurité d'une personne est compromise par un geste de violence quelconque, tous ont le devoir de le dénoncer afin d'assurer que les interventions nécessaires soient mises en place rapidement et de façon efficace.

Nos résultats

En 2020-2021, notre priorité était d'agir davantage en prévention afin de diminuer les situations de violence et d'intimidation.

Ainsi, nous avons mis en place des animations d'ateliers pour tous les niveaux, des billets d'informations pour assurer un suivi à la maison et des codes verts pour renforcer les bons comportements. Nous avons augmenté la présence et la visibilité des adultes lors des transitions ou des récréations et bien plus.

Suite à la mise en place d'une trajectoire d'intervention qui nous permet d'assurer le suivi auprès des élèves concernées et leurs parents, nous constatons que la demande est présente et que notre équipe-école est toujours mobilisée pour soutenir le plan d'action 2021-2022.

Portrait de la situation

Pour l'année 2021-2022, nous souhaitons offrir une ambiance bienveillante propice au développement d'un climat de respect pour tous.

Nous souhaitons également accompagner les élèves dans le développement d'outils qui les aideront à faire face à différentes situations problématiques, mais également à développer des comportements prosociaux afin de diminuer l'apparition de conflits potentiels.

Nous avons donc ciblé 3 objectifs pour assurer un sentiment de sécurité pour tous les enfants de l'école.

Priorité(s) :

- Interventions efficaces du personnel.
- Mobilisation de l'équipe-école.
- Poursuivre la sensibilisation des témoins.

DÉFINITIONS

CONFLIT : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

- Animation en classe d'ateliers de prévention par l'intervenant pivot de l'école et des collaborateurs externes (policiers et organismes partenaires).
- Surveillance active sur la cour de récréation et lors des transitions.
- Mise en place de deux récréations afin de ventiler la clientèle sur la cour.
- Formation du personnel sur l'intervention en situations problématiques.

ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Au moment où un acte est constaté :

Dès la prise de connaissance d'un acte d'intimidation ou de violence par un membre du personnel, des interventions sont mises en place afin de faire cesser les gestes et d'orienter les élèves impliqués dans un processus de recherche de solutions et d'apprentissage de comportements positifs.

Lorsque requis, la situation est dirigée vers l'intervenant pivot de l'école.

Mesures de soutien et d'encadrement :

Selon le niveau d'intervention requis, plusieurs mesures peuvent être prises afin de sécuriser les élèves concernés et profiter de l'occasion pour leur apprendre les comportements désirés.

Ex : mesure de protection, démarche individuelle avec un intervenant, référence vers des partenaires extérieurs (ex. : police, DPJ), médiation...

Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

Suivi :

Dans toutes les phases de l'intervention, les parents sont avisés et mis à contribution.

Les parents peuvent demander le soutien d'une personne extérieure du Centre de services scolaire afin d'accompagner la démarche d'aide avec l'école. Un suivi auprès des élèves concernés est assuré afin de vérifier l'évolution de la situation et apporter les ajustements nécessaires au plan d'aide



MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

Pour toutes situations préoccupantes relatives à des gestes d'intimidation ou de violence, veuillez contacter l'intervenant pivot de notre école : Stéphanie St-Cyr, agente de réadaptation en appelant directement à l'école, au 819-374-6951 ou par courriel à boisjoli@csduroy.qc.ca.

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE
POUR UN MILIEU
SAIN ET SÉCURITAIRE

DÉNONCER OU SIGNALER
CE N'EST PAS
« STOOLER »

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.



COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS